

Moulins, le – 1 MARS 2024

LA PRÉFÈTE

Madame,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 16 novembre 2023 pour un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Vaumas. Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 18 janvier 2024.

La séance a donné lieu à un avis favorable de la CDPENAF, principalement motivé par la prise en compte sérieuse des enjeux agricoles sur le site d'implantation et l'adaptation du projet à l'activité ovine en place sur les parcelles. Les membres de la commission ont souligné le fait que le projet est mené avec un jeune agriculteur installé récemment et que l'étude ne fait pas état d'impacts négatifs majeurs du parc photovoltaïque pour son activité.

La séquence Éviter-Réduire-Compenser a été respectée et le montant de compensation proposé est validé, en lien avec le montant obtenu par les services de l'État.

J'émetts donc un avis favorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pascale TRIMBACH



Noémie DESSUS
Corfu Solaire
10 cours de Verdun Rambaud
69 002 Lyon